

Année 2024



Rédacteurs : VIVEA - Délégation Nord-Ouest — Région Hauts-de-France

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Août 2021 Date de révision : Mai 2024

Date de révision : Mai 2024		
Titre de l'AOS	Réfléchir son organisation et valoriser ses pratiques via le marché carbone	
Validité de l'AOS	Date de début 01/01/2024 Date de fin 31/12/2024	
	L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.	
Cadre général		
Contexte	VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aidefamiliaux). Il compte plus de 511 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).	
	L'origine de l'appel d'offre Le secteur agricole représente près de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire français. La contribution du secteur agricole dans la lutte contre le changement climatique est essentielle, par la réduction de ses émissions directes, par la préservation voire l'augmentation du stockage de carbone dans les sols et la biomasse, et par la production de produits biosourcés et des énergies renouvelables.	
	La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. En ce qui concerne spécifiquement l'agriculture, la SNBC vise une réduction de 18% des émissions du secteur en 2030 par rapport à 2015 et de 46% à l'horizon 2050, hors sols agricoles dont les émissions et absorptions sont comptabilisées dans le secteur des terres (UTCATF).	
	Lancé officiellement en avril 2019, le Label bas-carbone (LBC) créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Il propose un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. 6 méthodes agricoles sont actuellement disponibles (élevage bovin et grandes cultures, haies, plantation de vergers, gestion des intrants, écométhane, grandes cultures).	





Année 2024



Fin 2020, une étude est commanditée par le comité territorial VIVEA du Nord Pas-de-Calais afin contribuer à moyen terme à développer la formation des chefs d'exploitation pour leur faciliter l'accès aux « marchés carbone » en plein essor.

Les objectifs de l'étude menée par Solagro sont :

- identifier les enjeux et les impacts des « marchés carbone » qui pèsent sur les principales filières agricoles et les exploitations du Nord Pas de Calais ; identifier dans quelles mesures la formation est une réponse pour relever ces enjeux, et déterminer les compétences à acquérir par les agriculteurs ;
- orienter VIVEA dans le développement de la formation sur cette thématique, notamment par des préconisations sur l'accompagnement possible par la formation des exploitants agricoles : public concerné, compétences prioritaires à acquérir, les conditions de déploiement d'une offre de formation...

Les résultats de cette étude ont été présentés aux membres des comités territoriaux en mars et avril 2021 ; et ceux-ci ont décidé la mise en place d'un appel d'offre spécifique au label bas carbone en septembre 2021.

En effet, la Priorité 3 « PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL » du Plan Stratégique VIVEA 2021-2026 prévoit un axe de développement de formation spécifique à ces questions : « Adapter son système de production aux transitions agroécologiques, climatiques, énergétiques et sociétales ». Dans le cadre de son Plan de Développement de la Formation (PDFT 2021-2026), le comité territorial Nord Pas-de-Calais a repris cette thématique en insistant sur la nécessité de « s'inscrire dans une démarche de conduite d'élevage qui permet l'atténuation de l'impact voire une contribution positive au réchauffement climatique » et de son côté le comité territorial Picardie a mis en avant le besoin d'« Apprendre à mesurer son bilan carbone sur son exploitation pour faire évoluer ses pratiques ».

Public éligible à VIVEA

Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité) , conjoints collaborateurs et aides familiaux.

Le public visé est l'ensemble des contributeurs(trices) VIVEA de la région Hauts-de-France, quelles que soient leurs productions.

Le périmètre géographique

Les formations se dérouleront sur la région Hauts-de-France.

Objectifs généraux de l'appel d'offre

Cet appel d'offre, lancé pour une période de 3 ans, doit permettre de développer l'offre de formation territoriale, à même de répondre aux besoins





Année 2024



individuels des cheffes et chefs d'entreprise sur la thématique encore émergente du marché carbone.

Deux voies de développement des formations sont proposées :

- volet A : sensibiliser un grand nombre d'agriculteurs et agricultrices au marché du carbone
- volet B : faire monter en compétences les agriculteurs et agricultrices sur le marché du carbone

Les réponses à cet appel d'offre peuvent être de 2 types :

✓ Volet A : formation de 7h dans laquelle s'insère un module de 2h sur le marché du carbone.

L'objectif de ce premier volet est de toucher un grand nombre d'agriculteurs.

✓ Volet B : formation de 14h spécifique au marché du carbone.

L'objectif de ce 2ème volet est de construire des formations nouvelles dont la thématique centrale est le marché du carbone.

Actions attendues

Objectifs de formation

Les réponses à cet appel d'offre peuvent être de 2 types :

VOLET A : une séquence de formation de 2H sur le marché carbone intégré à une formation technique

Une séquence de formation pourra être inséré dans des formations techniques dont la thématique pourrait contribuer à la captation de carbone. La finalité de la séquence spécifique est que les agriculteurs et agricultrices s'engagent avec le recul nécessaire dans ce type de démarche, en ayant une vision globale du dispositif.

Un socle commun d'objectifs pédagogiques sera abordé lors de la séquence de formation de 2 heures :

- Appréhender le contexte réglementaire de réduction des émissions de GES en agriculture (SNBC),
- ➤ Connaître le fonctionnement du LBC et de la démarche de certification,
- ➤ Identifier l'ensemble des méthodes LBC agricoles existantes (complémentarités possibles, illustration de rémunérations possibles),
- Comprendre le rôle des différents mandataires pour vendre ses crédits carbone,
- ➤ Identifier les complémentarités avec les autres dispositifs (PSE, PAC, Label haie, Bon diagnostic Carbone, etc.).

Cette séquence de formation « marché carbone » peut être insérée dans





Année 2024



une formation technique correspondant aux leviers de méthodes agricoles Label Bas Carbone¹

La formation technique relèvera des priorités suivantes de l'appel d'offre permanent VIVEA :

- Priorité 2 Créer de la valeur Domaine de compétences -Valorisation non alimentaire des productions non agricoles
- Priorité 3 Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal
- Priorité 6 Améliorer sa technicité

Exemples:

- gestion du troupeau (renouvellement, nombre de génisses et âge au 1er vêlage)
- optimisation de la fertilisation, meilleure valorisation des effluents d'élevage
- > optimisation des concentrés
- > implantation de légumineuses
- gestion des prairies temporaires
- gestion des haies
- engrais azotés avec inhibiteur d'uréases ou système équivalent
- > modulation d'apport d'azote intra parcellaire
- réduction de carburant, éco conduite
- introduction de prairie temporaire dans la rotation
- > cultures intermédiaires
- > enfouissement de résidus cultures
- apports de Produits Résiduaires Organiques
- > tout accroissement de production biomasse aérienne

VOLET B : une formation spécifique sur le marché carbone

La finalité des formations du volet B est de permettre de préciser l'intérêt d'une démarche Label Bas Carbone pour chaque exploitation et d'élaborer un plan d'action à travers les objectifs pédagogiques suivants (obligatoires) :

- Comprendre le fonctionnement du marché du carbone : cadre règlementaire, crédits carbone, compensation volontaire, rôles des différents mandataire, leviers, audits, labellisation, transmissions données, complémentarité avec les autres dispositifs etc.
- ➤ Identifier les enjeux de la réduction de l'empreinte carbone et les liens avec ses pratiques agricoles notamment :
- Comprendre les enjeux de l'adaptation au changement climatique et les évolutions de la demande sociétale
- ➤ Identifier les co-bénéfices de la démarche d'amélioration climatenvironnement
- Connaitre les démarches et méthodes LBC
- > Savoir situer son niveau d'émission GES et ses leviers d'amélioration
- Etablir un plan d'actions spécifique à chaque exploitation





Année 2024



	Y
	 Les objectifs pédagogiques facultatifs suivants pourront être proposés : Acquérir une vision globale du système d'exploitation : stockage carbone et réduction empreinte GES Réaliser une analyse économique avec le calcul des marges brutes, complété par une démarche de rémunération du carbone Savoir communiquer sur ses progrès environnementaux
La durée de la formation	7 minimum pour le volet A (intégrant la séquence spécifique au marché carbone) ; 14 heures minimum pour le volet B
Période de réalisation des actions	Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024 Date début année 2024 et fin des formations 31 mars 2025
Modalités de formation	Les modalités pédagogiques Dans le cadre de cet appel d'offre, il est attendu: -Une prise en compte des attentes spécifiques des stagiaires. Avec un positionnement formalisé réalisé en amont de la formation (outil de test en ligne, entretien téléphonique, mail), afin d'avoir une vision précise des besoins des stagiaires, et d'adapter l'action de formation, le cas échéant -Une pédagogie active et participative. Afin de favoriser l'engagement et l'implication des stagiaires, les modalités choisies favoriseront les échanges d'expériences et les réflexions collectives entre pairs. -Une posture du formateur favorisant l'autonomie de réflexion. Afin d'amener le stagiaire à apprendre et à concevoir par lui-même (faire, tester, observer) Enfin, il est préconisé de mettre en place des modalités pratiques (visites d'exploitations, ferme expérimentale) pour illustrer la mise en œuvre des compétences acquises pendant la formation. Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».
	Moyens d'encadrement: Les compétences des formateurs Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.
Autres critères	Modalités d'évaluation: Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation. Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.





Année 2024



L'évaluation « à chaud » à l'issue de la formation pourra être complétée par une évaluation « à froid » des acquis quelques semaines après la formation, afin d'appréhender le niveau d'appropriation des compétences par les stagiaires et proposer si besoin des mesures correctives complémentaires. Cette dernière évaluation pourra faire l'objet d'une valorisation (cf Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation). Dans le cadre du présent appel d'offres, et afin d'en présenter une synthèse aux élu(e)s du comité, les évaluations de la satisfaction et des compétences acquises seront transmises par mail au conseiller concerné.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « critères et modalités d'évaluation des résultats ».

Modalités de prise en charge

Engagement de l'organisme

En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :

- L'adéquation aux objectifs des actions ;
- L'adéquation aux modalités de formation requises
- ► Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action.

VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.

Critères de sélection

Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :

- L'adéquation aux objectifs de formation
- ► Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- Les modalités pédagogiques proposées
- L'adéquation au public visé.
- Les compétences des formateurs

Conditions de prise en charge par VIVEA

Prix d'achat

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Volet A

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant au volet A de cet appel d'offre spécifique est fixé au **prix de base de la priorité concernée + 2€** TTC par heure/stagiaire.





Année 2024



a prise en charge plafond de VIVEA est fixée à au prix d'achat. a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. IVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. es bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du nancement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en onction des territoires). 'action 'action 2
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. IVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du nancement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en ponction des territoires). L'action
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. IVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du nancement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en ponction des territoires). L'action
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. IVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. es bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du nancement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en ponction des territoires).
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. IVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. es bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du nancement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en ponction des territoires).
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. IVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. es bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du nancement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en ponction des territoires).
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. IVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. es bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du nancement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en ponction des territoires).
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. IVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. es bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du nancement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. IVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut
unico on change plafond do MMTA - + fint - Y - m
to Entract reserve la possibilité de l'egocier le prix à acriat et la prise ell'éliaige.
IVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.
VIVEA pour que puisse être réalisée une synthèse globale (à préciser dans la demande de financement)
les évaluations des acquis (à chaud et à froid) seront transmises à
réalisateur (à préciser dans la demande de financement) Les modalités d'évaluation définies dans cet appel d'offre spécifique :
d'un partenaire prescripteur de la formation, différent de l'organisme
résent dans la proposition de formation : Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires : L'implication
e prix d'achat pourra varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère
a valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.
ppel d'offre spécifique est fixé à 44 € TTC par heure/stagiaire (hors transfert es acquis).
e prix d'achat plafond des actions de formation répondant au volet B de cet
olet B
ppel d'offre spécifique.
a valorisation financière liée à la politique qualité s'applique au volet A de cet
ette valorisation de + 2€ TTC par heure/stagiaire est applicable aux FMD.
appe a a









individualisé autorisé			
Formation Mixte Digitale			
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Oui		
Formation Ouverte à distance			
Formation Ouverte à distance autorisée	▶ Oui		
Modalités de dépôt de	la demande de financement		
	La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation : • Dans la priorité 3 « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal » • En cochant le projet « Marché carbone »		
Champ d'application			
	Cet appel d'offres spécifiques concerne la région Hauts de France		

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Aurélien LABE

Conseiller VIVEA Nord Pas de Calais, référent de l'appel d'offres,

Tél : 06 75 66 49 17 Mails : a.labe@vivea.fr

Eugénie TRAVERS

Conseillère VIVEA Picardie, Tél : 06 75 66 49 18

Mails: e.travers@vivea.fr

